

IL COMPLÉTERA LE DISPOSITIF DOMESTIQUE DE FINANCEMENT ÉCONOMIQUE

Le Fonds national d'investissement désormais opérationnel

Le Fonds national d'investissement (FNI), issu de la restructuration de la Banque algérienne de développement, a été installé hier par le ministre des Finances, Karim Djoudi. Désormais opérationnel, le FNI doit permettre le financement domestique et public de projets d'équipement public ainsi que le financement d'opérations du secteur économique.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Ainsi, le FNI aura pour missions la gestion financière des opérations d'équipement public inscrites au budget de l'Etat ainsi que le financement de projets d'investissement publics inscrits au budget de l'Etat et couverts par des financements mixtes (Budget/Trésor).

Le FNI s'engagera également dans le financement de projets d'investissement économiques, la syndication de crédits pour le financement de projets d'investissement, le financement de la mise à niveau du secteur public économique. Mais aussi le montage de cofinancements de projets du secteur public et/ou économique, la participation au capital, en partenariat avec des entreprises publiques et/ou des investisseurs étrangers et/ou d'investisseurs nationaux, de sociétés mixtes chargées de la réalisation de projets de développement.

En d'autres termes, le FNI est ouvert aux sollicitations financières de tous les promoteurs de projets publics, privés ou de droit algérien. A charge cependant que ces projets d'investissements servent,

selon le grand argentier du pays, à promouvoir la production et les exportations hors hydrocarbures, la création d'emplois et l'utilisation des ressources financières internes et participent à des bilans devises positifs.

Doté de 150 milliards de dinars de fonds propres, le FNI pourra également bénéficier de prêts du Trésor, à

des conditions concessionnelles avantageuses (taux d'intérêt réduits, longue durée), ou d'avances remboursables du Trésor. En précisant que ces prêts seront destinés soit au financement de projets, soit à des prises de participations dans des projets d'investissement ou d'entreprises, et que le Trésor prendra en charge le différentiel de taux d'intérêt potentiel.

Comme le FNI pourra recourir au marché financier notamment obligataire, avec ou sans garantie du Trésor. Et cela même si le recours

au Trésor risque d'alourdir l'endettement de cette institution. Cela étant, le FNI pourra, à moyen terme, financer les projets en question pour un montant minimum de plus de 1 000 milliards de dinars, dans une optique de moyen et long terme.

En précisant que la nature des projets éligibles au financement sera définie par un comité stratégique du FNI dont la première réunion est prévue mercredi prochain.

Présidé par le ministre des Finances et représentatif de l'establishment bancaire

et financier public, ce comité est chargé de fixer la politique et les orientations du FNI. Certes, les Investissements directs étrangers (IDE) ont tendance, au niveau mondial, au repli, et leur rythme annuel d'affluence en Algérie est de l'ordre de 1 milliard de dollars, selon Karim Djoudi. Ce dernier a, néanmoins, laissé entendre que le FNI est un complément au dispositif domestique de financement de l'économie et à l'intervention de l'Etat.

Selon Karim Djoudi, les besoins d'ordre financier sont actuellement comblés

par les 2 600 milliards de dinars de crédits bancaires à l'économie, lesquels croissent de 15 % par an, les 200 milliards de dinars de financement obligataire, les 20 milliards de dinars de financement en leasing et par 100 milliards de dinars de financement bancaire de microcrédits.

Des financements auxquels s'ajoutent les 17 000 milliards de dinars de dépenses publiques engagées depuis 2004, et qui nécessitent donc d'être complétés par des instruments, dont ce FNI.

C. B.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES REJETS INDUSTRIELS

Le nouveau défi des entreprises algériennes

Sur les 220 millions de mètres cubes de rejets industriels, la quantité traitée durant le début des années 2000 n'a pas dépassé les 10 %. En 2006, cette quantité a atteint les 40 %, mais elle est passée au-dessus de la barre des 300 millions de mètres cubes, a déclaré hier A. Akli, sous-directeur au ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - L'impact économique de ces rejets toxiques est estimé à plus de 800 millions de dollars, soit 2 % du PIB national. A noter que 74 % du tissu industriel sont concentrés dans les zones côtières de l'Algérie.

La plupart des unités industrielles (44,58 %) sont situées à l'est du pays. A. Akli cite l'exemple du complexe de zinc de Ghazaouet qui a fait l'objet d'une opération de mise à niveau et de traitement des déchets qu'il génère qui ne sont pas sans danger sur la santé publique et l'environnement. Il dira qu'une demande

a été transmise au Fonds mondial de l'environnement pour l'obtention d'une aide financière qui permettra à l'Algérie de poursuivre sa lutte contre la pollution de l'environnement. Il s'agit surtout des actions menées pour les opérations de désamiantage de plusieurs cimenteries à travers le pays. Des taxes ont aussi été instaurées par les pouvoirs publics afin de pousser les opérateurs économiques industriels à prendre en charge le volet du traitement de leurs rejets et contribuer à la sauvegarde de la nature. Ces taxes ont été le prélude à l'implantation d'une nouvelle culture de management environnemental des entreprises qui ont commencé à s'inscrire pour l'obtention de la certification Iso 14 001 dédiée à ce volet.

Cette conformité à la norme Iso 14 001 ne résout toutefois pas tous les problèmes liés à l'environnement, mais permet à ces entreprises de s'organiser et de mettre en place un système efficace de management industriel, a indiqué A. Benzaïd, consultante au sein du Conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE), qui a organisé, hier, une journée d'information sur le système en question, à Alger.

L'intervenante a, par ailleurs, salué «la prise de conscience des entreprises en matière de respect de la réglementation pour la procédure de certification». Elle affirme que sur sept entreprises suivies dans le cadre d'un projet mené conjointement avec la GTZ et le CNFE, cinq ont pu être certifiées. L'apport des dirigeants de ces sociétés industrielles a été mis en valeur par A. Benzaïd qui espère une grande adhésion à la norme Iso 14 001 de la part des autres entreprises nationales, les années à venir.

Le président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie, B. Bendjaber, a affirmé que les entreprises algériennes rencontrent d'énormes difficultés à se faire une place sur le marché européen en raison de leur non-conformité aux

normes de sécurité environnementale, en vigueur dans le Vieux-Continent. Dans les débats engagés durant cette rencontre, le représentant du département que dirige Cherif Rahmani a indiqué que 120 contrats de performance ont déjà été signés entre son ministère et les entreprises algériennes «soucieuses» de contribuer à la protection de l'environnement.

Pour sa part, le chef d'étude au ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement, A. Tellailia, affirme qu'au 31 août 2006, ce sont 50 entreprises qui sont certifiées à la norme Iso 14 001 sur un total de 370 qui ont obtenu différents types de certification. Ce chiffre est appelé à augmenter vu le soutien apporté par les pouvoirs publics en assistant techniquement et financièrement, à hauteur de 50%, les entreprises qui souhaiteraient se conformer à ladite norme.

Le conférencier affirme, toutefois, que ces chiffres ne concernent que les entreprises qui ont été recensées par le département de Abdelhamid Temmar. Le montant de l'aide financière n'excède pas les 3 millions de dinars. A. Tellailia déclare avoir obtenu un accord de principe auprès du ministre pour relever cette aide à 80%. Un autre accord a

été aussi obtenu auprès de A. Temmar pour élargir la certification des entreprises à la norme Iso 22 000.

Par ailleurs, ni le directeur général de la CNFE, M. L. Khardine, ni les autres représentants des autres ministères de la PME, de l'Industrie et de l'Agence nationale de développement de la PME qui a mis en œuvre un programme spécial pour leur mise à niveau, n'ont pu satisfaire la curiosité de certains présents qui s'interrogent sur la source du financement des entreprises qui souhaitent se conformer aux normes environnementales.

Différents programmes de soutien financier sont en fait diligentés au niveau de chacune de ces institutions pour le financement d'une même opération qui est celle de se conformer à la norme Iso 14 001. Il faut noter que l'Etat a débloqué plus de 540 millions de dinars dans le cadre de l'accompagnement et de la certification des PME.

Des efforts demeurent, toutefois, à consentir en matière de sensibilisation, aussi bien de la part des industriels que de la société concernant la protection de l'environnement qui constitue aujourd'hui l'un des principaux défis de toute la planète. L. M.

PÉTROLE

Chakib Khelil confirme la probabilité d'une autre baisse de la production

Présent à Oran, à l'occasion de la cérémonie de sortie de promotion de 42 techniciens vénézuéliens de la compagnie de pétrole PDVSA du Venezuela, sur un total de 420 employés à former durant 4 ans à l'IAP, le ministre de l'Energie et des Mines a estimé que «la demande de pétrole va poursuivre sa baisse durant les deuxième, troisième et quatrième trimestres de l'année, ajoutée à une baisse de la demande saisonnière de l'ordre de 1,2 million de barils par jour...». Cette baisse, ainsi que la crise économique très profonde qui affecte les prix du pétrole et la demande, font que le ministre pense que la perspective d'une baisse de la production peut être sérieusement envisagée. «La prochaine rencontre de l'Opep le 15 mars verra, au regard de cette situation, s'il est nécessaire de prendre des mesures pour stabiliser le marché. Ce sera à la conférence de prendre la décision, mais notre point de vue, c'est que la marché va faiblir encore plus...»

Rappelant la précédente baisse de production décidée par l'Opep, M. Chakib Khelil a estimé que les pays membres de cette organisation avaient tenu leurs engagements «et seront prêts à prendre d'autres».

Revenant sur ses propos tenus lors du forum des pays producteurs de gaz qui a eu lieu à Alger et au cours duquel il avait accusé l'UE de prendre des mesures visant à freiner la production et la commercialisation du gaz en tant qu'énergie propre, le ministre expliquera qu'il «n'est pas dans l'intérêt de l'UE. Si les pays européens veulent respecter les accords du protocole de Kyoto, ils doivent favoriser la concurrence et le développement de l'industrie gazière et non le charbon», avant de conclure qu'il pense que les mesures restrictives seront levées très prochainement. **Fayçal M.**

BLIDA

Huit terroristes abattus sur les hauteurs de Larbaâ

De sources concordantes, nous avons appris que huit terroristes ont été abattus sur les hauteurs de Larbaâ, plus exactement dans le massif montagneux de la région de Souhaine.

Selon nos sources, c'est suite à un vaste ratissage opéré depuis trois jours par les forces combinées que ce groupe a été neutralisé. Dans un premier temps, les forces de sécurité ont pu mettre hors d'état de nuire un terroriste avant d'en éliminer sept autres dans la nuit du samedi à dimanche. Plusieurs fusils de type kalachnikov ont été récupérés. Les corps des terroristes sont en cours d'identification, apprend-on, et l'on ne sait pas encore s'ils sont originaires de Larbaâ ou d'autres régions. Cependant, nous croyons savoir que ces derniers appartenaient à la branche Al-Qaïda Maghreb qui cherche à s'implanter dans la Mitidja à la suite des revers essuyés dans la région de Kabylie.

Il y a lieu de rappeler, enfin, que les éléments de la gendarmerie de Blida avaient mis hors d'état de nuire un autre groupe de 14 terroristes, dont 7 ont été écroués. C'est dire le regain d'activité constaté ces derniers temps dans la wilaya de Blida.

H. M.